

Nina Eliasoph, Avoiding Politics. How Americans Produce Apathy in Everyday Life

Sophie Duchesne

► **To cite this version:**

Sophie Duchesne. Nina Eliasoph, Avoiding Politics. How Americans Produce Apathy in Everyday Life. *Revue Française de Science Politique*, Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1999, 49 (6), pp.858-860. hal-01044905

HAL Id: hal-01044905

<https://hal-sciencespo.archives-ouvertes.fr/hal-01044905>

Submitted on 24 Jul 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Nina Eliasoph, Avoiding Politics. How Americans Produce Apathy in Everyday Life

In: Revue française de science politique, 49e année, n°6, 1999. pp. 858-860.

Citer ce document / Cite this document :

Duschesne Sophie. Nina Eliasoph, Avoiding Politics. How Americans Produce Apathy in Everyday Life. In: Revue française de science politique, 49e année, n°6, 1999. pp. 858-860.

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rfsp_0035-2950_1999_num_49_6_395426

ELIASOPH (Nina) – *Avoiding Politics. How Americans Produce Apathy in Everyday Life*. – Cambridge, Cambridge University Press, 1998. 330 p. Bibliogr. Index.

Depuis que les États-Unis attirent l'attention des théoriciens de la démocratie, la propension des Américains à former des associations fait l'objet de nombreux commentaires. Leur « art de s'associer », cette capacité à se réunir sans attendre une initiative de l'État pour mettre en œuvre ensemble les projets les plus divers, est considéré comme l'un des fondements de la culture civique, indispensable au système démocratique. Rendant compte de *La démocratie en Amérique*, Tocqueville écrivait : « Les sentiments et les idées ne se renouvellent, le cœur ne s'agrandit et l'esprit humain ne se développe que par l'action réciproque des hommes les uns sur les autres. J'ai fait voir que cette action était presque nulle dans les pays démocratiques. Il faut donc l'y créer artificiellement, et c'est ce que les associations seules peuvent faire ». En s'associant, en mettant en commun tant leur force de travail que leurs idées, les Américains sont supposés se donner les moyens d'œuvrer non seulement pour leurs intérêts, mais aussi pour des intérêts plus larges ; autrement dit, l'association est généralement considérée comme une des institutions propres à développer, à créer de l'esprit civique¹. D'autant qu'elle est aussi la seule capable de faire éprouver aux citoyens le pouvoir que représentent ceux qui agissent ensemble, pouvoir qui apparaît comme l'essence même de la démocratie².

Les données récentes confirment la nette prééminence américaine en matière d'activité associative, que ce soit en termes de propension à faire partie d'une association³ ou de valeur ajoutée produite par le secteur non lucratif⁴. Mais la persistance de cette spécificité n'empêche pas une baisse de la participation associative aux États-Unis, qui fait l'objet de larges inquiétudes, notamment de la part de ceux qui l'interprètent comme une disparition du capital social⁵. Les inquiétudes que suscite le livre de Nina Eliasoph, *Avoiding Politics*, sont d'une autre nature. N. Eliasoph a voulu analyser de près, en y cherchant une validation empirique, la thèse de la formation de l'esprit civique *via* l'engagement dans les associations américaines. Elle retient de la théorie politique l'idée que les associations fournissent un cadre particulièrement propice à la conversation, si ce n'est politique, du moins publique ; or c'est la conversation qui joue le rôle socialisant cher aux défenseurs de la démocratie libérale, en permettant l'échange des idées entre les citoyens, l'ouverture de chacun sur les valeurs et les intérêts des autres.

Pour tenter de vérifier le bien-fondé de la croyance dans les vertus démocratiques de l'association, Nina Eliasoph a choisi de participer, deux années durant, à différentes associations afin de comprendre « comment les citoyens créent dans leur vie quotidienne des contextes pour la conversation politique ». Sachant que le phénomène associatif recouvre des réalités très différentes, pouvant avoir des conséquences divergentes sur la formation de l'esprit public, elle a étudié trois types d'associations : des bénévoles, en l'occurrence des groupes de lutte contre la toxicomanie et des parents d'élèves tentant d'organiser un réseau d'entraide pour mieux assurer la garde des enfants du quartier ; des associations de loisirs, en fait deux associations de danse *country* ; et ceux qu'elle désigne comme les « activistes », ici des militants engagés les uns contre la construction d'un incinérateur de déchets toxiques, les autres contre la prolifération des armes américaines dans le monde. À chaque fois, elle s'est mêlée au groupe, a pris part à ses différentes activités, aux conversations entre les membres du groupe comme à leurs interventions publiques, et complété ses informations par une dizaine d'entretiens individuels. De plus, elle a observé la façon dont les journalistes locaux rendaient compte des actions de chacune de ces associations et rencontré du côté des pouvoirs publics leurs principaux interlocuteurs.

1. G. Almond, S. Verba, *Civic Culture*, Boston, Little, Brown and Cie, 1965.

2. A. de Tocqueville, *De la démocratie en Amérique*, Paris, Flammarion, 1981.

3. J. E. Curtis, E. G. Grabb et al., « Voluntary Association Membership in Fifteen Countries : a Comparative Analysis », *American Sociological Review*, 57, avril 1992, p. 139-152.

4. E. Archambault, « Déterminants et impacts socio-économiques des associations », *La Revue du M.A.U.S.S. Une seule solution, l'association ? Socio-économie du fait associatif*, 11, 1998, p. 84-98.

5. R. D. Putnam, « Tuning In, Tuning Out : The Strange Disappearance of Social Capital in America », *PS Political Science and Politics*, 28 (4), p. 664-683.

De l'analyse de ses observations, Nina Eliasoph tire une conclusion sans nuance : loin de contribuer à la socialisation démocratique de leurs membres, les associations participent à ce qu'elle appelle « l'évaporation du politique », qui caractérise selon elle l'espace public américain. Derrière cette expression, on trouve une acception très large du politique, que N. Eliasoph utilise comme synonyme d'esprit public. Les mots « politique » et « esprit public » (la formule complète étant : *the public spirited-political conversation*), désignent l'attitude ou la capacité à prendre en compte, dans les situations courantes, les conséquences pour la collectivité des faits et actions auxquels on participe. Elle montre donc comment l'engagement dans les associations contribue à freiner si ce n'est l'esprit public des membres eux-mêmes, du moins la prise en compte de la dimension politique des événements dans les prises de parole au sein et au nom de l'association. Mais ce frein, cette « évaporation » sont en fait le résultat d'une multiplicité de processus différents dans chaque type d'association. Chez les bénévoles, c'est la volonté de convaincre les autres d'agir et de lutter contre le découragement qui les pousse à se concentrer – à se limiter, dirait l'auteur – sur ce qu'ils peuvent faire, et à détourner leur regard des questions qui devraient faire l'objet d'un traitement politique ; ceci est conforté par un système culturel, ou idéologique, qui contraint chaque bénévole à n'intervenir qu'au nom de ses intérêts propres, qu'en vertu de ce qui le touche directement. Chez les danseurs des clubs de loisirs, c'est le désir de vivre un moment en marge de l'existence quotidienne, joint à l'influence de la société de consommation, qui freine toute discussion, et pas seulement politique. Chez les activistes, l'esprit public est là, antérieur à l'engagement ; mais ceux auxquels ils s'adressent, les médias et les responsables politiques et administratifs, ne s'en font pas l'écho, de sorte que l'association échoue une fois encore dans son rôle éducatif par rapport au système démocratique.

La démonstration à laquelle se livre Nina Eliasoph est menée de façon systématique, d'une situation observée à l'autre. Cette façon de renverser les choses et de rendre visible un processus d'évitement n'est pas sans rappeler le coup de force qu'a pu représenter l'étude des non-décisions¹. Nina Eliasoph évite de postuler le fait que tout acteur ait une propension « naturelle » à politiser les problèmes auxquels il s'affronte : elle se contente de prendre à bras le corps la vulgate sur le rôle des associations dans la formation de l'esprit public et d'en montrer, de façon plus que convaincante, le caractère fallacieux. Au lieu de pousser les bénévoles à intervenir pour le bien commun, au lieu de favoriser la discussion chez les danseurs, au lieu de permettre la médiation de la parole des activistes, l'espace « public » offert par les associations tend de façon inéluctable vers une privatisation des points de vue. Nina Eliasoph s'inspire de l'approche interactionniste, ce qui la conduit à ignorer les propriétés sociales de ceux qu'elle a observés. Elle s'en explique en annexe, en trois pages destinées à montrer que les classes sociales ne sont pas un élément déterminant des choix et positions politiques aux États-Unis. Ces pages constituent à l'évidence un des rares points faibles du livre. Elles sont d'autant moins convaincantes que la seconde annexe, dans laquelle elle montre très finement toutes les difficultés de sa position d'observatrice, venue de l'université, issue d'une famille juive, intellectuelle, à forte tradition politique, manifeste au contraire combien Nina Eliasoph sait être sensible aux effets de domination.

Ceci mis à part, l'analyse des situations à laquelle se livre Nina Eliasoph est d'une rare qualité et les résultats auxquels elle parvient justifient pleinement l'approche qu'elle a choisie. Il est toujours possible de critiquer un livre. Ici, on peut s'interroger sur l'utilisation que fait l'auteur des notions de *backstage* et *frontstage*, et notamment sur sa façon d'assimiler implicitement l'entretien à une rencontre dans l'espace privé. On pourrait aussi discuter certaines interprétations auxquelles se livre l'auteur. Mais c'est plutôt une des forces du livre : clairement articulé sur sa démonstration, et donc fort peu descriptif, il n'en livre pas moins quantité d'éléments d'observation qui donnent au lecteur l'impression d'être en position de discuter l'analyse qui en est faite.

Dans une période où « l'art de s'associer » bénéficie de l'enthousiasme général, en France notamment, sous l'effet conjugué des velléités de désengagement des États et de la transformation des systèmes politiques, le livre de Nina Eliasoph est à prendre au sérieux. Pour qui travaille aujourd'hui sur le secteur associatif, les conclusions auxquelles elle est

1. P. Bachrach, M. S. Baratz, « Decisions and Non-decisions : an Analytical Framework », *American Political Science Review*, 57, 1963, p. 632.

parvenue sont singulièrement crédibles et la spécificité de la situation américaine en la matière paraît moins évidente.

Sophie DUCHESNE
CNRS

Centre d'étude de la vie politique française
Fondation nationale des sciences politiques

CALVÈS (Gwénaële) – L'affirmative action *dans la jurisprudence de la Cour suprême des États-Unis. Le problème de la discrimination « positive »*. Préf. de Jacques Chevallier. – Paris, LGDJ, 1998. 380 p. Index des arrêts cités.

Dérivé d'une thèse soutenue en juin 1997 à l'université Paris II, le livre de Gwénaële Calvès marque un exceptionnel renouveau des études américaines en France. Il offre toutes les qualités d'un ouvrage de référence : rigueur du raisonnement, élégance du style, soin de la traduction de concepts juridiques d'origine américaine, mise en perspective comparative. Dans la première partie de l'ouvrage, G. Calvès analyse en détail la jurisprudence constituée par les seize décisions que la Cour suprême a rendues en matière d'*affirmative action* : elle montre que cette jurisprudence est éminemment « politique ». Dans une deuxième partie, elle se propose de démontrer la « fragilité » d'une jurisprudence qui ne repose pas, selon elle, sur des principes solidement établis : « Le juge américain ne dispose pas d'un cadre théorique qui lui permette de penser la prohibition des discriminations racistes »¹.

L'ouvrage, c'est son intérêt, dépasse le cadre étroit d'une analyse *stricto sensu* de l'*affirmative action*. Il offre une description, tout à fait nouvelle pour un lecteur français, des méthodes d'interprétation et des mécanismes de contrôle imposés par le juge américain et il révèle l'existence de divisions politiques stables au sein de la Cour suprême, qui opposent trois types de juges : des « progressistes », des « conservateurs » et des « modérés ». G. Calvès ne se contente pas d'analyser les opinions majoritaires de la Cour ; elle donne toute sa place aux *dissenting opinions* (toujours publiées aux États-Unis), qui donnent de précieuses indications sur les débats internes à la Cour et qui anticipent, souvent, de futurs revirements jurisprudentiels.

Qu'est-ce que l'*affirmative action* ? « L'*affirmative action*, au sens strict de l'expression, écrit G. Calvès, est... une politique raciale, qui instaure une préférence raciale...². » Partant de cette définition lapidaire, G. Calvès s'interroge sur la logique « paradoxale » qui va conduire les juges de la Cour suprême à légitimer l'*affirmative action*, tout en réaffirmant leur attachement indéfectible aux principes d'égalité et de non-discrimination, inscrits dans la Constitution (clause d'égale protection des lois du 14^e amendement) et défendus par le législateur (loi des droits civiques de 1964).

Les ambiguïtés et les incohérences des jugements de la Cour, bien mis en évidence par G. Calvès, soulèvent une question éminemment politique : faut-il, au nom de la clarté doctrinale, que les tribunaux tranchent de façon définitive en faveur (ou contre) les programmes d'*affirmative action* ? N'est-il pas souhaitable, au contraire, que l'ambiguïté soit maintenue pour relancer le débat public et inciter le législateur à prendre ses responsabilités ?

1. L'*affirmative action dans la jurisprudence de la Cour suprême des États-Unis. Le problème de la discrimination « positive »*, op. cit. p. 223. Cet ouvrage a reçu le « Prix Marie-France Toinet », accordé par la Société d'études nord-américaines (SENA).

2. *Ibid.*, p. 4-5. Cette définition est précisée un peu plus loin : « L'instauration d'une *affirmative action* – par voie judiciaire, réglementaire, législative ou contractuelle – a donc pour effet de suspendre partiellement l'application des mécanismes concurrentiels qui président à la répartition de ressources rares. Le principe de préférence se substitue aux critères "neutres" et "objectifs" d'allocation des biens que sont le mérite ou l'effort individuels (en matière d'accès à l'université ou à l'emploi), l'ancienneté (en matière de promotion professionnelle ou de protection contre le licenciement), la compétitivité (pour les marchés publics) », p. 6.